



## Lutte contre les chenilles processionnaires

Depuis plusieurs années, vous subissez les forts désagréments de l'invasion par les chenilles processionnaires des chênes et des pins de la commune.



La municipalité vous accompagne dans la lutte contre ces nuisibles en vous incitant plus que jamais à unir nos efforts en traitant absolument tous les arbres infestés.

Des traitements sont fait sur l'espace public mais ne garantissent pas la disparition totale des chenilles. Néanmoins, d'après les spécialistes que nous avons consultés, nous pourrions en être débarrassé au bout de 5 années de traitement successifs.

**La municipalité s'engage à traiter les parties communes, mais nous avons besoin de l'investissement de chacun pour le traitement des zones privées. Vous trouverez ci-contre les coordonnées d'entreprises de proximité spécialisé dans le traitement de ces nuisibles.**

Dans le cadre de notre engagement pour le développement durable et le respect de la nature, il est aussi de notre devoir de vous sensibiliser sur le rôle de certains oiseaux, prédateurs naturels des chenilles processionnaires ; le coucou, le gaie et surtout la mésange. Vous pouvez donc également investir dans des mangeoires et des graines pour nourrir l'hiver ces alliées formidables.

Vous trouverez ci-dessous les recommandations de l'ARS ainsi qu'une copie de l'arrêté municipal datant de 2019 portant obligations de lutter contre les chenilles processionnaires.

# Chenilles processionnaires du chêne et du pin :



attention **aux poils**

Ces chenilles provoquent des **réactions allergiques**

Je ne m'approche pas  
et je ne touche pas  
les chenilles  
ou leur nid



En savoir plus ?  
[iledefrance.ars.sante.fr](http://iledefrance.ars.sante.fr)

**ars**  
Agence Régionale de Santé  
Île-de-France

## La chenille : qui est-elle ?



Il s'agit de la chenille processionnaire du chêne et du pin.

On la rencontre au printemps et en été sur les chênes  
et en hiver sur les pins. Elle vit dans des nids accrochés  
aux arbres et se déplace en groupe.

Ses poils urticants se détachent facilement lors d'un contact  
ou sous l'effet du vent et restent présents très longtemps.

### ↓ Quels risques pour ma santé ?

- de fortes réactions allergiques au niveau des yeux ;
- des rougeurs et des démangeaisons sur la peau ;
- des difficultés respiratoires.



### ↓ Comment me protéger ?

- Je ne m'approche pas et je ne touche pas les chenilles ou leur nid ;
- je ne me promène pas sous les arbres porteurs de nids ;
- je porte des vêtements longs ;
- j'évite de me frotter les yeux pendant ou au retour d'une balade ;
- en cas de doute, je prends une douche et je change de vêtements ;
- je lave les fruits et les légumes de mon jardin ;
- j'évite de faire sécher du linge à côté des arbres infestés.



En cas de réaction allergique au niveau  
des yeux, de la peau ou des voies  
respiratoires, je consulte un médecin.

**CONTACT**  
Agence Régionale de Santé Île-de-France  
Tél. : 01 44 02 00 00  
[iledefrance.ars.sante.fr](http://iledefrance.ars.sante.fr)

**ars**  
Agence Régionale de Santé  
Île-de-France

## **ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES !**

Aux premières douceurs printanières, les chenilles descendent des arbres pour aller s'enterrer en terre et y terminer leur transformation en papillon. Ces chenilles sont particulièrement urticantes et peuvent être dangereuses pour nous-même, comme pour nos animaux, que ce soit en cas de contact, d'ingestion, ou d'inhalation. Nous vous conseillons donc de vérifier vos pins et chênes, et, le cas échéant, de lutter contre le parasite. Pour cela, plusieurs méthodes :

La plus efficace, est de couper directement la/les branche/s atteintes et de les brûler. Notez que la fumée que dégage le nid en brûlant est également très irritante ! Veillez donc à porter une combinaison, des gants, et des lunettes ; et à ne pas vous positionner face au vent, afin d'écartier au maximum le risque de réaction allergique. Face au danger du travail en hauteur, sachez que certains élagueurs ou paysagistes sont qualifiés pour intervenir sur ce type de situation.

Si les beaux jours sont avancés, il y a de fortes chances pour que les nids soient vides, et que les chenilles soient déjà sous terre. La méthode la plus adaptée est alors la capture des papillons par phéromones. Elle empêche l'accouplement et donc le nombre des futures chenilles.

Les poils de la chenille se détachent très facilement lors d'un contact ou sous l'effet du vent et peuvent provoquer de fortes réactions allergiques au niveau des yeux, des rougeurs et des démangeaisons sur la peau, ou encore des difficultés respiratoires.

- Ne pas se promener ou laisser jouer les enfants sous les arbres porteurs de nid
- Éviter de se frotter les yeux pendant ou au retour d'une promenade
- En cas de doute, prendre une douche et changer de vêtements
- Bien laver les fruits et les légumes du jardin (les poils des chenilles peuvent s'y déposer)
- Éviter de faire sécher du linge à côté des arbres infestés
- En cas de réactions allergiques au niveau des yeux, de la peau ou des voies respiratoires, il est préférable de consulter son médecin traitant.

Service

### **Services techniques**

rue de l'Etang  
78810  
Feucherolles  
[01 34 91 09 40](tel:0134910940)  
[adjointe.dst@feucherolles.fr](mailto:adjointe.dst@feucherolles.fr)  
Infos pratiques

### **Société spécialisées à proximité**

**MVA**  
FEUCHEROLLES  
06 81 46 60 39

**SICRE LEMAIRE**  
CHAVENAY  
01 30 54 56 00

Documents

[Arrêté lutte contre les chenilles processionnaires](#)